



PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE

Séance du Jeudi 28 avril 2011 à 20h 30 à Lamillarié

L'an deux mil onze et le jeudi 28 avril 2011, à vingt heures trente, le Conseil de Communauté de Communes du Réalmontais, régulièrement convoqué, s'est réuni à Lamillarié, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Date de la Convocation

22 avril 2011

Date d'Affichage

11 mai 2011

Présents : Mesdames et Messieurs Robert ROUMEGOUX, Chantal BONNAFE, Jean ZANINI, Jean CHABBAL, Hervé BOULADE, Jean-Paul CAYZAC, Henri GERAUD, Claude ROQUES, Jérôme FABRIES, Bernard CANAC, Isabelle CALMET, Jean Claude MADAULE, Guy CHAPPERT, Hubert BERNARD, Serge MODOLO, Henri VIAULES, Françoise BARDOU, Jacky SEGUIER, Jean Claude BARRAU, Michel DURAND, Olivier MENOUE, Pierre CALVIGNAC, Nathalie FABRE, Jean Luc CANTALOUBE, Maxime SOULET, Serge CHANAUD, Jean DENEUVE, Régis AMIEL, Sylvain VALERO, Jean Pierre GOS, Maurice ROUQUIER ; Monique AVISOUE, Rolland ALGANS.

Excusé :

Secrétaire de Séance : Monsieur Robert ROUMEGOUX.

Participaient également à la séance :

Messieurs, Jean ROGER, Conseiller Général de Réalmont, Thierry CAMPEGGI, Directeur Général des Services; Jean Louis ROBERT Directeur des Services Techniques, Christian BAULES, Trésorier communautaire

Budget Principal : Comptes administratifs et de gestion 2010 - Affectation du résultat

Monsieur le 1^{er} Vice Président propose au Conseil de Communauté :

- de voter le compte administratif 2010 du budget principal et d'adopter le compte de gestion préparé par M. le Trésorier Communautaire qui font apparaître les résultats suivants
- de procéder comme suit à l'affectation de ces résultats :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2010 :	-158 111.40 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2009 :	+430 722.24 €
Résultat de clôture de 2010 :	272 610 .84 €

Ce résultat, soit + **272 610.84 €**, sera repris au budget de l'exercice en cours à la ligne 001 « résultat d'investissement reporté ».

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2010 :	+ 422 578.06 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2009	+ 513 326.72 €
Part affectée à l'investissement 2010	- 513 326.72 €
Résultat de clôture de 2010 :	+ 422 578.06 €

Ce résultat, soit + **422 578.06 €**, est affecté en totalité en section d'investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté retient ces propositions à l'unanimité.

Attributions de compensation 2011

Sur proposition de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées réunie à Réalmont le mercredi 20 avril 2011, Monsieur le Président propose d'arrêter comme suit les attributions de compensation 2011.

COMMUNES	attribution négative	attribution positive
imputation	7321	73961
FAUCH	-8 561 €	
LABOUTARIÉ		47 486 €
LAMILLARIÉ	-5 470 €	

LOMBERS		119 205 €
ORBAN	-14 173 €	
POULAN-POUZOLS	-11 335 €	
REALMONT		437 108 €
RONEL	-10 112 €	
ROUMEGOUX	-7 621 €	
ST ANTONIN DE LACALM	-4 734 €	
ST LIEUX LAFENASSE		552 €
SIEURAC	-7 603 €	
TERRE CLAPIER	-9 641 €	
LE TRAVET	-10 440 €	
TOTAL	-89 691 €	604 351 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :
 -de retenir ces propositions sous réserve de l'accord des communes membres à la majorité qualifiée
 -d'inscrire au budget primitif 2011 les crédits correspondants à ces transferts.

Subventions d'équilibre 2011-1

Après avoir examiné les conditions financières de mise en œuvre de leur activité pour 2010 et évalué leurs besoins prévisionnels pour cet exercice, il est proposé d'attribuer comme suit les subventions nécessaires à l'équilibre 2011 du fonctionnement des associations relayant l'action de la CCR dans le cadre des compétences petite enfance, portage de repas et tourisme.

Concernant les structures petite enfance, Monsieur le Président expose que dans un souci de maîtrise de l'évolution des charges de fonctionnement et afin de donner davantage de lisibilité à ces associations sur leurs ressources, la subvention annuelle de la CCR est attribuée en 2011 sur la base d'un montant forfaitaire par place qui sera soumis chaque année à un coefficient nominal.

Bénéficiaires	Objet	Montant 2010	Montant 2011	Imputation
Association La Passerelle	Fonctionnement crèche 2011	58 258 €	59 063 €	6574
Association La Passerelle	Fonctionnement RAM 2011	16 310 €	16 699 €	6574
Association La Farandole	Fonctionnement crèche 2011	67 700 €	57 192 €	6574
ADMR de Réalmont	Participation fonctionnement 2011	4 500 €	7 920 €	6574
Office de Tourisme Intercommunal	Participation fonctionnement 2011	55 500 €	76 950 €	6574

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de retenir ces propositions et de mandater Monsieur le Président afin de solliciter les aides financières correspondantes.

Soutien aux évènements associatifs d'intérêt communautaire : programmation 2011/1

Monsieur le Président rappelle que la CCR a décidé d'orienter son dispositif d'intervention en faveur des associations d'intérêt communautaire en privilégiant "le financement d'évènements organisés par les associations dont l'importance présente un intérêt communautaire au regard des retombées attendues pour la CCR en terme d'image et de notoriété". Au regard des engagements pris par la CCR en matière de développement durable il a décidé d'étendre l'éligibilité à ce dispositif aux évènements permettant de relayer les actions inscrites au programme opérationnel 2009-2011 de l'Agenda 21 du réalmontais.

Au regard de ces critères il est proposé de financer comme suit ces interventions pour 2011 :

Bénéficiaires	Evènement financé	Modalités	Montant	Imputation
Réal'Croche	Festival de country	Partenariat Communication	1 000 €	6574
Les Floriales	Fête des plantes vivaces et des loisirs verts	Partenariat Communication	1 000 €	6574
CUMA	Campagne de collecte plastiques 2009	Agenda 21 du réalmontais (mesure 6-1 : renforcement des actions de collecte sélective)	1 400 €	6574
Le Tarn avec plaisir	Manifestation "mon école d'autrefois"	Agenda 21 du réalmontais (mesure 5-4 : valorisation de l'identité et des savoirs faires locaux)	2 300 €	6574
Le Tarn avec plaisir	Exposition "Les pigeonniers"	Agenda 21 du réalmontais (mesure 5-4 : valorisation de l'identité et des savoirs faires locaux)	500 €	6574
Le Tarn avec plaisir	"Les greeters"	Agenda 21 du réalmontais (mesure 5-4 : valorisation de l'identité et des savoirs faires locaux)	500 €	6574
Taranis Irae	Promotion d'un documentaire fiction sur le patrimoine	Agenda 21 du réalmontais (mesure 5-4 : valorisation de l'identité et des savoirs faires locaux)	150 €	6574

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité:

-de retenir ces propositions

-de mandater Monsieur le Président afin de finaliser les contreparties attendues de ces interventions en terme de communication et d'action en faveur du développement durable.

Programmation CEL 2011

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté qu'au titre de sa compétence "coordination enfance et jeunesse" la CCR est amenée à établir la programmation des actions à inscrire au titre du contrat éducatif local. Il rappelle que l'intervention de la CCR vient en contrepartie des aides de l'Etat, de la CAF et de la MSA. Pour 2011 il propose de réserver une enveloppe de 6 264 € répartie comme suit :

N°	intitulé de l'action	Bénéficiaire	montant	imputation
1	Atelier terre glaise	Francas Loisirs de Réalmont	339 €	6574
2	Initiation premiers secours	Francas Loisirs de Réalmont	65 €	6574
3	Afric' en lettres	Francas Loisirs de Réalmont	610 €	6574
4	Rural festival	Adrénaline	300 €	6574
5	Chantier loisirs	service jeunesse Réalmont	400 €	65734
6	Chantier loisirs	service jeunesse Réalmont	400 €	65734
7	Sorties estivales	service jeunesse Réalmont	1 330 €	65734
8	Ateliers et spectacles musicaux	service jeunesse Réalmont	395 €	65734
9	Fête du sport, de la culture et des loisirs jeunes	service jeunesse Réalmont	266 €	65734
10	Chantier loisirs	Commune de Lombers	400 €	65734
11	Chantier loisirs	Commune de Lombers	400 €	65734
12	Animations actions jeunesse	Commune de Lombers	959 €	65734
13	Chantier loisirs	Commune de St Antonin de Lacalm et du Travet	400 €	65734
TOTAL			6 264 €	

Où cet exposé et après en avoir délibéré, Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'inscrire les crédits correspondants, soit 6 264 € au budget primitif, de subordonner le versement des aides à la mobilisation des co financements et de mandater Monsieur le Président afin d'attribuer les aides définitives en fonctions des frais réels engagés.

Participation de la CCR à la journée verte

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que la journée verte organisée par la ville de Réalmont le 21 mai 2011 s'inscrit pleinement dans les priorités du programme opérationnel 2009-2011 de l'agenda 21 du Réalmontais et justifie à ce titre un partenariat de la CCR.

Il rappelle les modalités prévues de présence de la CCR à cette manifestation avec notamment la tenue d'un stand de la Cyber-base et une présentation des choix environnementaux faits par la CCR dans le cadre de son projet de Maison du Réalmontais ;

L'engagement financier de la CCR porterait sur les dépenses spécifiques suivantes :

Fournisseur/ bénéficiaire	Objet	Prix TTC	Imputatio n
SIEP	Conception et édition de marques pages journée verte en quadri	418. 60 €	6236
SIEP	Conception et édition d'affiches journée verte en quadri	568. 10 €	6236
Compagnie 4 pattes	Représentation "la 2° vie de Léa"	330. 00 €	6228
Ville de Réalmont	Subvention ville de Réalmont au titre du CEL (sous réserve des contreparties Etat)	304. 00 €	65734
	TOTAL	1 620. 70 €	

-Concernant la communication, afin d'optimiser les financements liés à cette manifestation, il est proposé de solliciter une aide financière auprès de Trifyl et de solliciter la participation de la ville de Réalmont sur le solde des dépenses engagées.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

- de retenir les modalités d'intervention de la CCR en faveur de cette manifestation ;
- d'inscrire au budget primitif 2011 les crédits correspondants;

Tarifs 2011/1

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que depuis 2007 sont intégrés les tarifs liés au contrat d'affermage passé avec la société VEOLIA. Il précise que le montant de ces redevances est mis à jour annuellement sur la base des indexations prévues à l'article 14-4 du contrat d'affermage. Il rappelle que la facturation et l'encaissement de cette redevance sont assurés par le délégataire, la société Véolia.

Pour l'exercice 2011, les tarifs de la CCR s'établissent ainsi :

SERVICE	PRESTATION	TARIF 2010	TARIF 2011	FACTURATION
SPANC	Contrôle initial de conception et d'implantation	66.34 EUR	67.30 EUR	Par dossier
	Contrôle de la bonne exécution des travaux	72.98EUR	74.03EUR	Par contrôle
	Redevance d'assainissement non collectif	14.05 EUR	16.15 EUR	Par an et par usager à compter du diagnostic initial (facturation semestrielle)
Traitement des	Accès Centre d'enfouissement	3 EUR	3 EUR	Par tonne

ordures ménagères	de Type III « Rauchou »			
Collecte des déchets ménagers et assimilés	Location conteneurs	68 €	68.82 €	Par an et par conteneur
Collecte sélective	Vente de composteurs 360 litres	20 EUR	20 EUR	unitaire
Collecte sélective	Vente de composteurs 700 litres	35 EUR	35 EUR	unitaire
VIC	Busage accès riveraineté	170 EUR	170 EUR	Accès standard unitaire à 6 ml

Prestations Cyber base	montant	modalités
Abonnement individuel	15 €	Annuel
Abonnement famille (à partir de deux personnes)	20 €	Annuel
Abonnement individuel pour les demandeurs d'emploi	10 €	Annuel
Abonnement pour les mineurs	gratuité	Annuel
Atelier d'1 heure	1 €	Par heure (abonnement obligatoire)
Atelier de 2 heures	2 €	Par heure (abonnement obligatoire)
Cycle d'ateliers de 8 heures	5 €	Par heure (abonnement obligatoire)
Libre consultation	1.5 €	Par heure - Hors abonnement
Impression noir et blanc	0,10 €	L'unité
Impression couleur	0,30 €	L'unité
CD vierge	1 €	L'unité
DVD vierge	2 €	L'unité
Curriculum vitae pour les demandeurs d'emploi	gratuit	5 maximum par mois
Lettres de motivation pour les demandeurs d'emploi	gratuit	5 maximum par mois
Offres d'emploi pour les demandeurs d'emploi	gratuit	5 maximum par mois

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide de retenir cette proposition à la majorité (Pour : 31 ; abstention 1, Claude ROQUES ne participa pas au vote).

Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2011

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté qu'au regard des bases notifiées par l'Etat, et du produit attendu pour équilibrer le budget des ordures ménagères, il est proposé de ne pas augmenter les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2011, avec un maintien à 14.18 %, du taux moyen pondéré, soit un produit attendu de 712 869 € Il rappelle qu'en vertu de la loi de finances cette décision s'inscrit dans une démarche d'unification progressive des taux prévue jusqu'en 2014 qui fait apparaître les taux suivants par communes pour 2011 :

	bases 2011	taux 2011	produit 2011
Fauch	232 761 €	14,57	33 911 €
Laboutarié	228 725 €	15,06	34 438 €
Lamillarié	249 373 €	13,86	34 570 €
Lomers	566 718 €	14,05	79 619 €
Orban	108 818 €	15,59	16 963 €
Poulan Pouzols	223 268 €	13,39	29 885 €
Réalmont	2 600 363 €	13,92	361 879 €
Ronel	114 979 €	14,80	17 017 €
Roumégoux	109 579 €	14,76	16 170 €

St antonin de lacalm	130 913 €	14,56	19 067 €
St lieux Lafenasse	213 937 €	14,74	31 535 €
Sieurac	68 416 €	16,52	11 301 €
Terre Clapier	106 381 €	15,37	16 347 €
Le Travet	70 535 €	14,41	10 167 €
Total	5 024 766,00 €		712 869 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide de retenir à l'unanimité ces propositions et de notifier cette décision aux services fiscaux.

Vote du Taux de la cotisation foncière des entreprises 2011

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté qu'en 2010, la CCR a perçu au titre de la fiscalité directe économique une compensation relais. Il indique que 2011 constitue la première année d'entrée en vigueur de la réforme fiscale qui se traduit, suite à la disparition de la taxe professionnelle, par l'affectation du produit de nouveaux impôts directs économiques ainsi que du pouvoir de voter les taux sur la cotisation foncière des entreprises. Il détaille ensuite les différentes composantes de la nouvelle fiscalité directe économique de la CCR telles que précisées par l'état 1259 notifié par l'Etat.

Au regard des bases de cotisation foncière des entreprises notifiées par l'Etat, et du taux maximum d'augmentation autorisé par la loi de finances, il est proposé de voter pour 2011 un taux 30.40 %, ce qui se traduit par un produit attendu de 260 589 € à inscrire au compte 7311 du budget primitif.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil de Communauté de retenir ces propositions et de notifier cette décision aux services fiscaux.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de retenir ces propositions.

Vote des taux 2011 de la fiscalité directe sur les ménages

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que la fiscalité directe locale sur les ménages a profondément évolué avec une volonté de spécialisation de l'impôt ménage sur le bloc communes et EPCI. Dans ce contexte de substitution de recettes ménages aux recettes économiques, la CCR s'est vu notamment transféré les taux du département.

Il précise que l'ensemble des modifications opérées sur la fiscalité directe de la CCR en 2010 (montant avant et après réforme) se traduit par un reversement prévisionnel au titre du Fonds national de garantie de ressources s'élevant en 2011 à 299 576 €

Au regard des nouvelles bases d'imposition notifiées par l'Etat, des réalisations prévues au plan d'action de la CCR et du produit attendu pour équilibrer le budget, il est proposé de faire évoluer comme suit les taux de la fiscalité ménage dans le cadre d'une variation différenciée des taux :

	taux de référence 2010	taux 2011	bases prévisionnelles 2010	produit fiscal de référence
Taxe d'Habitation	11,15	12,34	6 001 000 €	740 523 €
Foncier bâti	1,62	2,90	4 917 000 €	142 593 €
Foncier non bâti	9,43	10,44	370 100 €	38 638 €
				921 754 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide de retenir à la majorité ces propositions de vote des taux pour 2011 (2 : contre ; 31 : pour).

Budget Primitif 2011 Principal

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté le projet de budget primitif principal pour 2011. Ce dernier s'établit tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

Budget primitif 2011		<i>pour mémoire 2010</i>
section de fonctionnement	2 985 000 €	2 465 000 €
section d'investissement	3 151 000 €	3 223 500 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à la majorité de retenir ces propositions et d'adopter les budget primitif 2011 principal ainsi présenté (contre : 1 ; pour : 32).

Budget annexe SPANC : Comptes administratifs et de gestion 2010 - Affectation du résultat

Monsieur le 1^{er} Vice Président propose au Conseil de Communauté :

- de voter le compte administratif 2010 du budget annexe SPANC et d'adopter le compte de gestion préparé par M. le Trésorier Communautaire qui font apparaître les résultats suivants
- de procéder comme suit à l'affectation de ces résultats :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2010 :	+ 11 314.80 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2009	+ 34 352. 27 €
Résultat de clôture de 2010 :	+ 45 667. 07 €

Ce résultat, soit + 45 667.07 € est affecté en section de fonctionnement au compte 002 « résultat d'exploitation reporté ».

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide de retenir à l'unanimité ces propositions.

Budget Primitif 2011 : annexe SPANC

Monsieur le Président présente le projet de budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif pour 2011, lequel s'établit tant en recettes qu'en dépenses de fonctionnement à la somme de 51 779 € (*pour mémoire 48 352 € en 2010*).

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide de voter le budget primitif du budget annexe SPANC ainsi proposé.

Demande de subvention FDT 2011

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté qu'il convient de solliciter auprès du Conseil Général du Tarn la subvention au titre du Fonds de Développement Territorial Aide à la voirie d'intérêt Local, dont la dotation s'élève en 2011 à 109 139 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de mandater Monsieur le Président afin de solliciter la subvention correspondante

Prise en charge de dépenses d'investissement

Compte tenu de leurs caractéristiques, il est proposé au Conseil de Communauté de prendre en charge les dépenses suivantes sur la section d'investissement :

Fournisseur	Objet	Prix TTC	Imputation
LVT Barthe	Grosses réparation BOM 3293 SQ 81	538.20 €	2188/97

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide de retenir à l'unanimité cette proposition.

Maîtrise d'œuvre Maison du Réalmontais

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les deux opérations de Centre de Ressources et de Médiathèque Intercommunale ont fait l'objet de deux marchés de maîtrise d'œuvre séparés .

Une opportunité de maîtrise du foncier, boulevard Carnot, a conduit le conseil à repositionner en octobre 2008 le projet de Médiathèque sur le même site, dans le cadre de l'ensemble immobilier de la future Maison du Réalmontais. Ces deux projets ont fait l'objet d'une inscription au budget par opération sur des temps différents .Ils ont une destination fonctionnelle identifiée dès l'origine et des programmes correspondants qui n'ont pas variés, à savoir :

-Le Centre de Ressources Intercommunal :

- regroupement de services publics ou au public ;
- espace de réunion et de conférences et accueil d'entreprise
- siège administratif de la CCR.

-La Médiathèque Intercommunale

- médiathèque de pôle de Réalmont, avec antenne à Lombers et points délocalisés
- espace multimédia (labellisé cyber base)
- salle d'exposition

Les études de conception étant désormais achevées, l'examen de l'évolution des conditions d'implantation et les contraintes liées à l'exécution des travaux sur cet ensemble immobilier conduisent la CCR à envisager la résiliation des deux marchés de maîtrise d'œuvre à l'issue de la conception et du choix des entreprises et de lancer à compter de la phase d'exécution un marché de maîtrise d'œuvre de réalisation unique regroupant les deux opérations. Par ailleurs, il est proposé de recourir aux conseils d'un cabinet spécialisé afin de sécuriser juridiquement ces procédures.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de mandater le Président afin :

- de procéder à la résiliation à l'amiable, ou à défaut unilatérale des deux marchés de maîtrise d'œuvre à l'issue de la phase ACT (assortie de la cession intégrale des droits de propriété intellectuelle attachés aux études réalisées et aux documents produits) ;
- de lancer à compter de la phase exécution (VISA, DET et AOR) un marché de maîtrise d'œuvre de réalisation regroupant les deux opérations (procédure lancée en appel d'offre restreint avec les seuils communautaires)
- de mandater le Bureau afin de procéder au choix du cabinet conseil.

Election des membres de la Commission d'appel d'offres pour le choix d'un maître d'œuvre pour la réalisation de la Maison du Réalmontais

Dans le cadre du projet de Maison du Réalmontais et en vue du lancement de la procédure de consultation pour la désignation d'un maître d'œuvre pour la réalisation des travaux des projets de centre de ressources et de médiathèque et en application des articles 22 et 24 du Code des marchés publics il est procédé à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres composée comme un jury, scrutin qui donne le résultat suivant voté à l'unanimité :

Commission d'appel d'offres	
Président	
Titulaires	Suppléants
M Roques Claude	M Calvignac Pierre
M Bernard Hubert	M Roumégoux Robert
M Bourrel serge	M Deneuve Jean

La Commission peut également comprendre des personnalités dans la limite de 5 membres et doit comprendre, pour au moins un tiers, des membres ayant des qualifications techniques équivalentes à l'objet de la consultation. Ces membres sont désignés par le Président de la Commission.

Mise à disposition par la ville de Réalmont des bâtiments des anciennes écoles

Comme le prévoit la loi, le transfert de compétences à la CCR s'accompagne de la mise à disposition par les communes des biens nécessaires à leur exercice.

Monsieur le Président rappelle que les statuts de la Communauté de Communes du Réalmontais ont fixé son siège administratif et social 2 bis Boulevard Carnot à Réalmont. Afin de permettre la réalisation du projet de Maison du réalmontais, le conseil municipal de Réalmont propose de mettre à disposition gracieusement à la Communauté de Communes du Réalmontais, à compter du 1^{er} mai 2011, les biens immobiliers appartenant à la Commune de Réalmont sur lequel est situé ce siège, cadastré :

Section E	N°593	Superficie 245 m ²
Section E	N°594	Superficie 17 m ²
Section E	N°595	Superficie 675 m ²

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité:

- de retenir cette proposition ;
- de mandater Monsieur le Président afin de signer la convention avec la Ville de Réalmont et l'ensemble des documents concernant cette mise à disposition afin d'assurer la bonne gestion de ces biens.

Modalités de portage de l'atelier collectif de découpe et de transformation

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 2 mars 2011 le Conseil de Communauté l'a mandaté afin de solliciter des financements et finaliser les modalités de portage du projet d'atelier collectif de découpe et de transformation porté par les producteurs locaux.

Sur la base du dossier de demande de subvention préparé par la CCR, au regard de l'importante mobilisation des producteurs formalisée à travers des engagements contractuels, une rencontre avec les partenaires financiers a permis d'établir un plan de financement prévisionnel conforme aux équilibres financiers attendus sur ce projet .

Un renforcement du partenariat avec les services de l'Etat et la Chambre d'Agriculture est également envisagé afin de permettre un dépôt de permis de construire à l'automne 2011.

Concernant le portage, Monsieur le Président informe l'assemblée qu'un mandat d'étude privé doit être passé entre les producteurs et la SEM 81 afin de finaliser le projet et un mandat financier passé entre la CCR et cet organisme afin de permettre la mobilisation des financements nécessaires sur la base des dossiers de demande de subvention déposés pour l'immobilier.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à la majorité (abstention : 2 ;pour : 31) de mandater Monsieur le Président afin de signer ce mandat financier.

Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale : Communication du Président

Monsieur Cantaloube rend compte du projet de schéma arrêté par Madame la Préfète du Tarn. Ce dernier prévoit le rattachement de deux communes: Arifat et Montredon Labessonnié, le Lautrécois étant rattaché à Vielmur et le Villefranchois à Alban.

Il précise que l'Etat a considéré que le Bassin de vie ne devait pas remettre en cause l'unité des intercommunalités existantes. Il précise que si le rattachement des communes d'Arifat et Montredon Labessonnié est pertinent et conforme à la volonté manifestées par ces communes, cette interprétation de la loi par les services de l'Etat n'en demeure pas moins contraire à l'objectif même des textes de loi qui visent à conforter les intercommunalité autour de la notion de

bassin de vie. Il indique que si ce schéma reste en l'Etat la CCR sera passée à côté d'un regroupement plus large qui permettrait de mieux organiser la solidarité et que ce que l'on fera aujourd'hui ne devra pas être définitif dans 6 ans.

Programme opérationnel 2009-2011 de l'Agenda 21 du Réalmontais

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que la CCR arrive cette année au terme du premier programme opérationnel 2009-2011 de son agenda 21 labellisé pour 3 ans par l'Etat.

Le bureau puis l'ensemble des maires réunis en bureau élargi le 28 mars 2011 ont souhaité privilégier la réalisation en 2011 d'actions rapides, lisibles, engageant collectivement les communes et la CCR.

Au regard de l'évaluation de l'état d'avancement des projets, la CCR a recruté un chargé de mission sur la période de mars à août 2011 afin de faciliter l'animation de ce dispositif.

Afin de permettre à chaque délégué d'être informé des actions conduites dans le cadre de ce programme opérationnel les priorités d'actions définies lors du bureau élargi, ainsi qu'un tableau de bord de suivi de chaque action du programme opérationnel ont été mis en ligne sur l'Intranet de la CCR.

En marge des actions en cours de réalisation il est proposé d'engager les nouvelles actions suivantes prévues au programme opérationnel:

- Candidature de la CCR à l'appel à projet Régional "Bâtiment économe" pour le projet de Maison du Réalmontais ;
- Lancement d'un diagnostic "éclairage public" sur l'ensemble des points lumineux du territoire ;
- Réalisation d'un diagnostic énergétique sur la base des bâtiments communaux déjà identifiés par les communes, à réaliser dans le cadre d'un groupement de commande conduit à l'échelle du Pays ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré, au regard des engagements pris par la CCR dans le cadre de sa démarche agenda 21, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

-de mandater Monsieur le Président afin de lancer ces études après mise en concurrence et signer l'ensemble des actes et conventions nécessaires à leur mise en œuvre ;

-de prendre en charge ces études sur le budget communautaire 2011, sur les opérations 40 et 67 (appel à projet bâtiment économe) et 53 (diagnostics éclairage public et diagnostic énergétique).

Avenant au Contrat Atouts Tarn

Il est proposé de Mandater Monsieur le Président afin de signer un avenant au contrat Atouts Tarn permettant d'intégrer les nouveaux projets financés par le Conseil Général au titre des procédures contractuelles.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de retenir cette proposition.

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de son projet de territoire, la Communauté de Communes du Réalmontais a souhaité réhabiliter les anciennes écoles primaires de Réalmont afin de regrouper sur un lieu central des activités et des services et de créer un site ressource identifié pour le territoire. Depuis sa création la Maison du réalmontais comprend deux opérations, un centre de ressources intercommunal qui réunit un ensemble de services publics, ainsi qu'une médiathèque de pôle comprenant un espace multimédia.

La présentation officielle de ce projet va se traduire par un évènement soutenu par la CCR, l'exposition "Mon école d'autrefois", organisée par l'Association le Tarn avec plaisir. A partir du thème général des écoles en Réalmontais, il s'agit, du 7 au 22 mai, de faire revivre le site d'implantation de la future Maison du Réalmontais, en permettant de faire le lien entre son passé et sa future vocation de services au public.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Président lève la séance.